

RAPPORT DU COM/CITEL

A

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OEA

1995

INDEX

1. INTRODUCTION	1
2. ORIGINE, BASES JURIDIQUES, STRUCTURES ET BUTS DE LA CITEL	1
3. MEMBRES ET PARTICIPANTS	2
4. MANDATS EMANANT DE LA RENCONTRE AU SOMMET DES AMERIQUES ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OEA	3
5. MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES DES ORGANES DE LA CITEL	6
5.1 COMITE DIRECTEUR PERMANENT DE LA CITEL COM/CITEL	6
5.2 COMITE CONSULTATIF PERMANENT I: SERVICES PUBLICS DE TELECOMMUNICATIONS, CCP.I	7
5.3 COMITE CONSULTATIF PERMANENT II: RADIODIFFUSION, CCP.II	10
5.4 COMITE CONSULTATIF PERMANENT III: RADIOCOMMUNICATIONS, CCP.III	10
6. ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CITEL	13
7. ACTIVITES DE FORMATION ORGANISEES SOUS LES AUSPICES DE L'OEA ET DE LA CITEL EN 1995	16
8. RELATIONS DE COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX	17
9. CONVENTIONS INTERNATIONALES	19
10. BUDGET ET DEPENSES DE LA CITEL	20
11. LISTE DES REUNIONS DES ORGANES DE LA CITEL EN 1995 ET IDENTIFICATION DE LEURS RAPPORTS FINALS	20
12. PUBLICATIONS DE LA CITEL	21

13. APPENDICES	22
A. MEMBRES ASSOCIES	22
B. QUANTITE DE PARTICIPANTS PAR REUNION	24
C. QUANTITE D'ETATS PARTICIPANTS PAR REUNION DE LA CITEL	25
D. GROUPES DE TRAVAIL ET GROUPES DE TRAVAIL SPECIAUX DE LA CITEL	27
E. TITRES DES RESOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR:	28
II COM/CITEL	28
II CCP.I	28
III CCP.I	29
II CCP.III	30
III CCP.III	30

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DE LA CITEL

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est publié en application des dispositions de l'article 90 f. de la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA), qui stipule que les organes, organismes et institutions de l'OEA doivent adresser à l'Assemblée générale de l'OEA des rapports annuels sur le déroulement de leurs activités, leurs budgets et leurs dépenses.

Par ailleurs, les statuts de la CITEL, à l'article 17, intitulé Fonctions du COM/CITEL, à la lettre j, établit que le Secrétaire général de l'OEA, par l'intermédiaire du Conseil de l'Organisation concerné, soumettra à l'Assemblée générale de l'OEA un rapport annuel sur les activités de la CITEL.

Le règlement de la CITEL, à l'article 72, intitulé Responsabilités du Président du COM/CITEL, à la lettre h, stipule qu'il incombe au Président du COM/CITEL de soumettre au Secrétaire général de l'OEA, par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la CITEL, un rapport annuel concernant la mise en oeuvre des activités de la CITEL, en application de l'article 90 f. de la Charte de l'OEA.

Le contenu du présent rapport suit les directives tracées par l'Assemblée générale de l'OEA dans sa résolution AG/RES.331 (VIII-O/78) pour l'élaboration des rapports d'activités annuels des organes, organisations et institutions de l'Organisation, qui sont soumis à l'Assemblée générale de l'OEA pour examen.

Ce rapport couvre la période comprise entre le début de la deuxième Réunion du Comité directeur permanent de la CITEL, le 12 décembre 1994, et le 30 novembre 1995.

2. ORIGINE, BASES JURIDIQUES, STRUCTURES ET BUTS DE LA CITEL

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) est une institution de l'Organisation des Etats américains, instituée par l'Assemblée générale par le truchement de sa résolution AG/RES.1224 (XXIII-O/93), conformément à l'article 52 de la Charte de l'Organisation. La CITEL jouit d'autonomie technique pour la mise en oeuvre de ses fonctions, dans les limites fixées par la Charte de l'Organisation, ses propres statuts et les mandats qui peuvent lui être confiés par l'Assemblée générale de l'OEA.

2.1 La structure de la CITEL est la suivante:

- a. Assemblée de la CITEL
- b. Comité directeur permanent, COM/CITEL
- c. Comités consultatifs permanents¹
 - i. Comité consultatif permanent I: Services publics de télécommunications, CCP.I;
 - ii. Comité consultatif permanent II: Radiodiffusion, CCP.II;
 - iii. Comité consultatif permanent III: Radiocommunications, CCP.III;
- d. Secrétariat exécutif.

Les organes de la CITEL disposent également de vingt groupes de travail et groupes de travail spéciaux pour mener à bien des mandats et thèmes spécifiques. (Appendice 15 F.)

¹ Règlement de la CITEL, Appendice: Noms des CCP.

2.2 Les buts de la CITEL sont:

- a. Servir de principal organisme consultant de l'Organisation pour toutes les questions concernant les télécommunications sur le continent américain;
- b. Faciliter et favoriser, par tous les moyens dont elle dispose, le progrès continu des télécommunications sur le continent américain;
- c. Organiser et promouvoir la tenue périodique de réunions de techniciens et d'experts afin d'étudier la planification, le financement, la construction, le fonctionnement, la normalisation, l'assistance technique, la maintenance et autres questions ayant trait à l'utilisation et à l'exploitation des télécommunications sur le continent américain;
- d. Préconiser l'unification des critères et normes techniques pour l'opération des systèmes en général, dans le cadre de la normalisation mondiale de l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- e. Recommander la réalisation d'études et promouvoir l'adoption d'accords officiels entre les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation, en ce qui concerne la planification, l'installation, la maintenance et le fonctionnement des systèmes de télécommunications américains;
- f. Etudier les problèmes juridiques relatifs aux transmissions directes par satellite, dans le but de préparer des projets de conventions ou accords interaméricains en la matière et de définir une prise de position uniforme des Etats Membres de la CITEL dans ce domaine face aux organismes mondiaux pertinents;
- g. Examiner d'autres questions ayant trait à la coopération interaméricaine dans le domaine des télécommunications que lui confient l'Assemblée générale ou les Conseils de l'Organisation.

3. MEMBRES ET PARTICIPANTS

Tous les pays membres de l'OEA sont membres de la CITEL. Par ailleurs, les Etats américains qui ne sont pas membres de l'OEA peuvent devenir membres de la CITEL, s'ils en font la demande à l'Assemblée générale de la CITEL et que l'Assemblée générale de l'OEA en décide ainsi.

Participent en tant qu'observateurs les Etats ayant le statut d'observateurs permanents auprès de l'OEA.

Peuvent également être Membres associés - avec droit de parole mais non de vote - des Comités consultatifs permanents de la CITEL et de ses groupes de travail ou groupe de travail spéciaux respectifs, les organisations ou entreprises scientifiques ou industrielles liées aux télécommunications, jouissant de la personnalité juridique dans l'Etat Membre correspondant de la CITEL, si celui-ci a donné son approbation à ce qu'elles deviennent membres auprès de la CITEL. Chaque Membre associé versera une cotisation annuelle se montant au minimum à mille dollars des Etats-Unis. Les Membres associés peuvent prendre part aux délibérations, présenter des documents techniques et recevoir la documentation préparée par le Comité consultatif permanent concerné ou par ses groupes de travail.

La liste des Membres associés de la CITEL se trouve à l'Appendice A. de ce rapport.

4. MANDATS EMANANT DE LA RENCONTRE AU SOMMET DES AMERIQUES ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OEA

Du 9 au 11 décembre 1995, trente-quatre Chefs d'Etats des Amériques se sont réunis à Miami (Etats-Unis) dans le cadre de la "*Rencontre au sommet des Amériques*" et ils ont adopté un Programme d'action, élément capital du développement politique, économique, social et culturel de chacun de leurs pays respectifs.

Ledit Programme d'action charge la CITEL, en coordination avec les organismes sous-régionaux de télécommunications: (i) d'évaluer les mécanismes régulateurs, techniques et juridiques destinés à promouvoir la libéralisation, les normes communes, l'interfonctionnement des réseaux et l'utilisation en toute compatibilité des fréquences de radio; (ii) d'étudier la manière de promouvoir une harmonisation accrue des procédures de certification du matériel de télécommunications entre les Etats Membres; (iii) de mettre au point des directives régionales pour la prestation de services de réseaux internationaux à valeur ajoutée, et (iv) d'accorder son soutien à une réunion, en 1996, de fonctionnaires de haut niveau, spécialistes en télécommunications, coordonnée par la CITEL, destinée à faire progresser les discussions portant sur les décisions citées ci-dessus.

Lors de la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA à Montrouis (Haïti), du 5 au 9 juin 1995, l'Assemblée générale, dans la Déclaration de Montrouis intitulée "Une nouvelle vision de l'OEA" [AG/DEC.8 (XXV-O/95), au numéral 27, affirme qu'elle s'engage à promouvoir les investissements dans les infrastructures d'information, de communication et de télécommunications et elle demande au Secrétaire général de l'OEA d'encourager l'accès des institutions nationales aux réseaux d'information et de soutenir et proposer des politiques visant à renforcer la CITEL afin que celle-ci puisse remplir la mission qui lui a été confiée dans le Programme d'action de la *Rencontre au sommet des Amériques*.

Les organes de la CITEL, dans ce nouveau contexte, ont décidé et sont en train de mettre en oeuvre les actions suivantes:

Evaluer, en coordination avec les organismes sous-regionaux de telecommunications, les mecanismes regulateurs, techniques et juridiques destines a promouvoir la liberalisation, les normes communes, l'interfonctionnement des reseaux et l'utilisation en toute compatibilite des frequences de radio.

Le COM/CITEL, lors de sa deuxième Réunion, qui s'est tenue immédiatement après que se soit achevée la réunion des Chefs d'Etat américains, a tracé les grandes lignes d'un Plan stratégique afin d'apporter une réponse immédiate au mandat émanant de la *Rencontre au sommet des Amériques* et il a élaboré deux résolutions [les résolutions COM/CITEL RES.3 (II-94) et COM/CITEL RES.8 (II-94)], un Plan stratégique pour la CITEL, qui sera mis en oeuvre pendant la période 1995-1999 et qui vise à mener à bon terme la mission que lui a confiée la réunion de Miami;

- (a) Etablir des priorités, dans le cadre des programmes en cours d'exécution des organes de la CITEL, en prenant en considération les directives émanant de la réunion de Miami; (b) maximiser les résultats tangibles des programmes de travail des CCP qui seront présentés comme des réalisations, au cours de la réunion des fonctionnaires de télécommunications de haut niveau de 1996; (c) chacun des organes de la CITEL inclura dans ses programmes de travail une évaluation des moyens réglementaires, techniques et juridiques destinés à promouvoir la libéralisation des services de télécommunications, l'établissement de normes communes, l'interfonctionnement des réseaux et l'utilisation en toute compatibilité du spectre radioélectrique, et (d) encourager, également, la participation active des membres et membres associés de la CITEL aux programmes de travail de cette institution.

- Les activités de la CITEL sont essentiellement coordonnées avec la principale organisation des télécommunications mondiales, à savoir l'UIT, organisme spécialisé des Nations Unies. Afin de s'assurer que les programmes de l'UIT et de la CITEL sont complémentaires et que leurs activités ne font pas double emploi, une réunion a été organisée avec le Secrétaire général de l'UIT, au siège de celle-ci, à Genève, au commencement de 1995 (voir numéral 8.1 de ce rapport), et les travaux que mettent en oeuvre conjointement les deux institutions s'en sont trouvés renforcés.

La Rencontre au sommet a suscité un intérêt accru pour les initiatives en cours qui visent à s'assurer que les pays de la Caraïbe participent activement à toutes les activités de la CITEL.

La CITEL entretient depuis bon nombre d'années des relations de travail avec l'ASETA, l'AHCIET et le COMTELCA, mais depuis *la Rencontre au sommet*, elle invite ces organisations à participer plus activement à ses activités. Des mémorandums d'accord sont négociés actuellement entre la CITEL et l'AHCIET et INMARSAT afin de consolider cette nouvelle relation de travail. En ce qui concerne la CITEL, ces mémorandums d'accord seront souscrits par le Président du COM/CITEL.

Le Secrétariat général de l'OEA a souscrit des Conventions administratives qui sont actuellement en vigueur aussi bien avec l'UIT qu'avec l'ASETA.

- Sur la "Coordination des normes", le CCP.I, lors de sa troisième Réunion: (i) a adopté un Projet détaillé de procédures et méthodes de travail pour la coordination des normes, [CCP.I/RES.16 (III-95)]; (ii) il a donné son approbation à un projet concernant les Normes coordonnées pour l'interconnexion entre centrales dans un réseau numérique de services intégrés [CCP.I/RES.19 (III-95)] et (iii) il a adopté les Normes coordonnées pour la signalisation numéro 7 par canal commun, en ce qui concerne l'usager et la transmission des messages [CCP.I/RES.20 (III-95)].
- Le CCP.III a soumis à la considération des pays membres ses observations concernant l'instauration du service mobile par satellite (SMS), dans la bande de fréquence de 2 GHz et il a dégagé des points de vue communs portant sur un ensemble de procédures de coordination provisoires permettant de mettre en service des systèmes SMS non géostationnaires.
- Le CCP.III a élaboré des recommandations concernant les principes et les directives pour la procédure destinée à réattribuer les stations pour service fixe dans la bande de fréquence des 1850-1990 MHz afin de faire une place aux services de communication personnelle et il a recommandé que, aux Amériques, la bande de fréquence mentionnée ci-dessus soit réservée au fonctionnement des systèmes de communication personnelle.
- L'UIT a engagé deux experts et elle a créé un groupe de travail composé de quatre pays, et les a chargés de préparer, avec le concours de la CITEL, une révision du **Livre bleu**. Cette révision comportait la description des expériences des pays membres en matière de privatisation et/ou libéralisation des systèmes de télécommunications. Le travail a été soumis au COM/CITEL pour examen et approbation.
- Dans le domaine juridique, la CITEL participe, avec le Chapitre international de l'Ordre des avocats des Etats-Unis et l'Association interaméricaine des avocats, à un programme conjoint visant à définir les différences existant en matière de procédures administratives entre les différents pays de la CITEL, dans le but d'en promouvoir la libéralisation.

Etudier la manière de promouvoir une plus grande harmonisation des procédures de certification du matériel de télécommunications entre les états membres

- En ce qui concerne les "Procédures de certification", le CCP.I, lors de sa troisième Réunion, du 5 au 8 septembre 1995, à Washington D.C. (Etats-Unis): (i) a créé un groupe de travail sur les "Procédures de certification", qu'il a chargé d'une mission qui devra être remplie entre 1995 et 1998 [CCP.I/RES.13 (III-95)]; (ii) il a confié à ce groupe la tâche de préparer le "Livre jaune" sur les procédures de certification, lequel contiendrait les modalités administratives et le glossaire technique utilisés par les différents pays membres pour les procédures de certification [CCP.I/RES.14 (III-95)]; et (iii) il a élaboré un projet de directives pour la certification [CCP.I/RES.15 (III-95)].

Mettre au point des directives regionales pour la prestation de services de reseaux internationaux a valeur ajoutée

Pour mener à bonne fin ce mandat, la CCP.I a créé un groupe de travail spécial, présidé par la Colombie. Concrètement, ce groupe s'occupera des politiques en matière de réglementation affectant le développement des services nationaux et internationaux à valeur ajoutée, en tenant compte des expériences dans ce domaine des Etats Membres de la CITEL. Il servira d'instance régionale en matière de coopération pour les questions relatives aux services à valeur ajoutée qui sont d'intérêt commun.

Accorder son appui a une reunion, en 1996, de fonctionnaires de haut niveau, specialistes en telecommunications, coordonnee par la CITEL, dont le but est de faire progresser les discussions concernant les decisions citees ci-dessus

Le Secrétariat exécutif a adressé une circulaire aux Etats Membres, dans laquelle il leur demandait leurs opinions et leurs commentaires sur le contenu de l'ordre du jour, la date et la durée de la réunion des fonctionnaires de haut niveau, spécialistes en télécommunications, ainsi que sur le rôle que doit jouer le secteur privé.

La troisième Réunion du COM/CITEL, du 12 au 15 décembre 1995, à Montevideo (Uruguay) a adopté le *projet d'ordre du jour pour la Réunion de 1996 des hauts fonctionnaires de télécommunications* suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Présentation des rapports concernant les progrès réalisés en ce qui concerne les mandats qui lui ont été confiés par la Rencontre au sommet des Amériques
- 2.1 Présentation des résultats
- 2.2 Activités non exécutées et recommandations aux hauts fonctionnaires
3. Infrastructure d'information mondiale
 - 3.1 Présentation de la situation mondiale actuelle
 - 3.2 Séminaire sur les technologies
4. Examen du Programme d'action pour les Amériques dans le domaine des télécommunications
5. Adoption du Programme d'action pour assurer le suivi du mandat de la Rencontre au sommet des Amériques
6. Adoption de la Déclaration de la Réunion
7. Adoption du rapport final

5. MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES DES ORGANES DE LA CITEL

5.1 COMITE DIRECTEUR PERMANENT DE LA CITEL COM/CITEL

Président: M. Juan de la Cruz Silveira Zavala de l'Uruguay (1994-1995)

Président: M. Ernesto Dehl Sosa de l'Uruguay (décembre 1995)

Vice-Président: M. Adolfo Loza Argüello de l'Equateur

Le COM/CITEL est composé de onze pays membres, choisis par la première Assemblée de la CITEL de 1994 et qui resteront en fonction jusqu'à la deuxième Assemblée en 1998.

Les pays membres du COM/CITEL sont: l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, la Dominique, l'Equateur, les Etats-Unis d'Amérique, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela.

Le Président du COM/CITEL dirige les activités de la CITEL, à partir d'un bureau situé à Montevideo, et en étroite collaboration avec le Secrétariat exécutif de la CITEL, qui a son siège à l'OEA.

Conformément au programme d'activité pré-établi par la CITEL, la deuxième Réunion du COM/CITEL s'est tenue à Montevideo (Uruguay) du 12 au 16 décembre 1994. Elle a été présidée par son Président, assisté du Vice-Président (Rapport final COM/CITEL-78/94).

Dix des onze pays membres du COM/CITEL y ont assisté, ainsi que cinq pays membres de la CITEL, cinq observateurs permanents auprès de l'OEA, cinq organismes internationaux et trois fonctionnaires du Secrétariat général de l'OEA (Voir les Appendices B. et C. de ce rapport).

La deuxième Réunion du COM/CITEL a accordé une place de choix à l'examen du Programme d'action de la *Rencontre au sommet des Amériques* qui venait de se tenir à Miami (Etats-Unis). Au numéral 4 de ce rapport, sont citées les dispositions prises par le COM/CITEL dans ce domaine.

Les principales décisions prises par le COM/CITEL au cours de cette réunion sont les suivantes:

- Il a approuvé le Rapport annuel que le COM/CITEL doit soumettre à l'Assemblée générale de l'OEA pour examen.
- Le COM/CITEL a décidé de recommander à l'Assemblée générale de l'OEA d'adopter une convention interaméricaine concernant la délivrance d'une licence internationale aux radioamateurs qui leur permettrait d'opérer dans des pays différents de celui qui souscrita la convention, à condition que les pays concernés aient signé ladite convention [COM/CITEL RES.5 (II-94)].

Le 4 avril 1995, la Commission des réunions et organismes du Conseil permanent de l'OEA s'est réunie pour examiner les rapports annuels des organes, organismes et institutions de l'OEA, et elle a été saisie, entre autres, du rapport de la CITEL qui lui a été remis par le Secrétaire exécutif de cette institution (Doc. CP/doc.2569/95).

La Commission du Conseil permanent de l'OEA a pris acte du rapport, elle a mis en lumière les importantes activités menées à bien par la CITEL et elle a recommandé à l'Assemblée générale de l'OEA d'adopter la Convention internationale portant sur la licence internationale pour les radioamateurs. (Doc. AG/doc.3211/95).

Au cours de la vingt-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, qui s'est tenue du 5 au 9 juin 1995 à Montrouis (Haïti), le Président du COM/CITEL, assisté du Secrétaire exécutif de la CITEL, a présenté le projet de Convention, qui a été adopté au cours de la huitième séance plénière de ladite Assemblée. [Résolution AG/RES.1316 (XXV-O/95)]. Pendant cette même Assemblée, les délégations des Etats-Unis et de l'Uruguay, ayant pleins pouvoirs pour ce faire, ont signé la Convention. Le Secrétariat exécutif a distribué, le 22 juin 1995, le texte de la Convention aux pays membres et aux membres associés.

- Pour accélérer et faciliter, sans délais, l'affiliation en tant que membre associé, la présentation de documents, de travaux, de projets de résolution et les fonctions du Secrétaire exécutif de la CITEL, le COM/CITEL - tenant compte de l'article 97 du Règlement de la CITEL - a approuvé une série d'amendements au Règlement de la CITEL, d'*application provisoire*, lesquels seront soumis pour examen à la prochaine Assemblée de la CITEL. [Résolution COM/CITEL RES.1 (II-94)].

- Il a créé un Groupe de travail pour le développement des télécommunications régionales, présidé par le Chili, avec mission de jouer le rôle d'organe de coordination au sein de la CITEL et de liaison avec le secteur de développement de l'Union internationale des télécommunications (UIT), afin de parvenir à une densité téléphonique moyenne adaptée aux nécessités du développement. [COM/CITEL RES.2 (III-94)].

- Il a demandé au Secrétariat général de l'OEA, et a obtenu gain de cause, d'augmenter les ressources destinées à l'extension du programme de bourses de la CITEL/OEA pour l'exercice biennal 1996-1997. [COM/CITEL RES.4 (II-94)]. Une enveloppe de deux cent mille dollars des Etats-Unis, par an, a été allouée à cette fin.

- Il a chargé le Secrétaire exécutif de mener à bien l'élaboration du Plan stratégique de la CITEL pour la période 1995-1999.

- Le COM/CITEL a autorisé le Secrétaire exécutif à inviter treize institutions et/ou organisations qui sont directement engagées dans les activités de télécommunications à participer aux activités de la CITEL. [COM/CITEL RES.6 (II-94)].

5.2 COMITE CONSULTATIF PERMANENT I: SERVICES PUBLICS DE TELECOMMUNICATIONS, CCP.I

Présidente: Mme Rosa Maritza Salinas Zelaya du Honduras

Vice-Président: M. Thomas J. Plevyak de *Bell Atlantic*, Etats-Unis

5.2.1 Réunions du CCP.I

Le CCP.I a accompli un programme intensif d'activités, spécialement en ce qui concerne les tâches confiées au Comité par le COM/CITEL, en réponse au Programme d'action adopté par les Présidents lors de la *Rencontre au sommet des Amériques*.

Le CCP.I a tenu deux réunions, l'une à Tegucigalpa (Honduras), du 20 au 24 février 1995 (document CCP.I-86/95) et l'autre à Washington, D.C. (Etats-Unis) du 5 au 8 septembre 1995 (document CCP.I-168/95).

Soixante-dix-neuf personnes en provenance de dix-neuf pays membres de la CITEL, onze institutions qui sont membres associés, un organisme international et trois fonctionnaires du Secrétariat général de l'OEA ont pris part à la réunion au Honduras. (Voir les Appendices B. et C. de ce rapport).

A la réunion de Washington, ont participé cent huit personnes en provenance de dix-neuf pays membres de la CITEL, deux pays ayant le statut d'observateurs permanents auprès de l'OEA, vingt-quatre institutions qui sont membres associés, six organismes internationaux et sept fonctionnaires du Secrétariat général de l'OEA. (Voir les Appendices B. et C. de ce rapport).

A Tegucigalpa, étant donné il s'agissait de la première réunion du Comité après la *Rencontre au sommet des Amériques*, le thème qui a été privilégié était la manière dont il fallait répondre au Programme d'action émanant de la Rencontre au sommet. En conséquence, des mandats ont été établis pour les nouveaux groupes de travail suivants: (i) Procédés alternatifs d'appel [CCP.I/RES.7 (II-95)]; (ii) Procédures de certification [CCP.I/RES.8 (II-95)]; (iii) Services à valeur ajoutée [CCP.I/RES.9 (II-95)] et (iv) Modernisation des réseaux et nouveaux services [CCP.I/RES.11 (II-95)]. Les participants ont fait savoir également qu'une coordination étroite était nécessaire avec les travaux que poursuivait actuellement le CCP.III.

Pour actualiser le mandat du Groupe pour les questions juridiques, le CCP.I a décidé de demander à ce Groupe d'élaborer un rapport d'évaluation sur les moyens réglementaires et juridiques favorisant la libéralisation des services de télécommunications. [CCP.I/RES.12 (II-95)].

A Washington, indépendamment des séances du CCP.I, les groupes de travail suivants ont présenté leurs conclusions, projets de résolutions et recommandations afin qu'ils soient examinés par le CCP.I (entre parenthèses les résolutions et recommandations adoptées par le CCP.I):

- a.Coordination de la normalisation, présidé par le Brésil. Résolutions: CCP.I/RES.16 (III-95), CCP.I/RES.17 (III-95), CCP.I/RES.19 (III-95) et CCP.I/RES.20 (III-95).
- b.Formation des ressources humaines, présidé par le Mexique.
- c.Services de base et universels, présidé par le Mexique.
- d.Modernisation des réseaux et nouveaux services, présidé par Trinité-et-Tobago. Résolution CCP.I/RES.11 (II-95).
- e.Questions juridiques, présidé par le Suriname. Résolutions: CCP.I/RES.10 (II-95), CCP.I/RES.12 (II-95) et CCP.I/RES.18 (III-95).
- f.Procédés alternatifs d'appel, sous la présidence de l'Uruguay. Résolutions: CCP.I/RES.7 (II-95) et CCP.I/RES.21 (III-95).
- g.Procédures de certification, sous la présidence des Etats-Unis. Résolutions: CCP.I/RES.8 (II-95), CCP.I/RES.13 (III-95), CCP.I/RES.14 (III-95) et CCP.I/RES.15 (III-95).
- h.Services à valeur ajoutée, présidé par la Colombie. Résolutions: CCP.I/RES.9 (II-95) et CCP.I/REC.1 (III-95).

Au numéral 4 ayant trait au Programme d'action de la *Rencontre au sommet des Amériques*, sont décrites les conclusions et mesures adoptées par le CCP.I en ce qui concerne ledit Plan.

5.2.2 Réunions des groupes de travail et spéciaux

a. Groupe de travail spécial pour les questions juridiques

Présidente: Mme Iris Marie Sruiken-Wijdenbosch du Suriname

Vice-Présidente: Mme Isabel Maassardjian de l'Uruguay

Le 26 avril 1995, à Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique), s'est tenue la troisième réunion du Groupe de travail spécial pour les questions juridiques du CCP.I. Etaient présents soixante-six participants, en provenance de dix pays membres de la CITEL, un observateur permanent auprès de l'OEA, cinq institutions qui sont membres associés, deux organisations internationales et quatre fonctionnaires du Secrétariat général de l'OEA. (Voir les Appendices B. et C. de ce rapport). (Rapport final: document WGLEG-28/95).

Le groupe s'est penché sur les trois questions suivantes: (i) Coordination avec la branche internationale de l'Association américaine des avocats et l'Association interaméricaine des avocats, pour le Projet de procédures administratives; (ii) Termes de références pour les futurs travaux du Groupe de travail et approche à adopter pour les questions relatives à la *Rencontre au sommet des Amériques* et (iii) Elaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) d'un programme de travail pour achever la révision du *Livre bleu*. Le Groupe s'est mis d'accord sur le questionnaire qui sera utilisé pour recueillir les informations, la méthode de compilation, le modèle de rapport et le programme de travail afin de conclure la première étape des travaux.

L'Argentine et l'Uruguay ont été chargés d'élaborer la version préliminaire du programme de travail du Groupe pour les questions juridiques, laquelle sera discutée par le Groupe.

En ce qui concerne la révision du *Livre bleu*, une réunion de coordination a eu lieu à Brasilia (Brésil), au mois de mai, laquelle est décrite au numéral 8.1, intitulé l'UIT, de ce rapport.

b. Groupe de travail pour la coordination de la normalisation, GTCN

Président: M. Edmundo A. Matarazzo du Brésil

Vice-Président: M. Juan I. Polanco de *Northern Telecom*

Vice-Président: M. Thomas J. Plevyak de *Bell Atlantic*

Le Groupe de travail pour la coordination de la normalisation (GTCN) s'est réuni deux fois: une fois à Miami (du 22 au 25 mai) et une autre fois à Washington, D.C., (les 31 août et 1^{er} septembre).

La quantité de documents qui ont été traités au cours de ces deux réunions est remarquable (trente-huit à Miami et cinquante-deux à Washington). Vingt-six experts ont participé à la réunion de Miami, trente-cinq à celle de Washington et cinquante-deux à la troisième Réunion du CCP.I.

Les activités du GTCN se sont réalisées dans les domaines suivants de coordination de la normalisation: (i) Méthodes et procédures de travail; (ii) PCS/sans-fil; (iii) système de signalisation numéro 7; (iv) réseau intelligent; (v) réseau numérique de services intégrés; (vi) calendrier des réunions pour 96-97; (vii) détermination des domaines qui feront l'objet d'études dans le futur; (viii) coordination entre les CCP.I et CCP.III, et, (ix) mise au point de l'utilisation d'EDH dans les activités du GTCN.

Parmi les travaux dont a été saisi le CCP.I, ont été approuvés ceux ayant trait aux points (i), (ii), (iii) et (v).

5.3 COMITE CONSULTATIF PERMANENT II:

RADIODIFFUSION, CCP.II

Président: M. George Ronald Begley du Canada

Vice-Président: M. Oswaldo Martín Beúnza de l'Argentine

En date du 18 août 1995, le Président du CCP.II s'est adressé au Secrétaire exécutif de la CITEL pour lui demander de distribuer aux pays membres de la CITEL une communication par laquelle il informait que, étant donné le très faible intérêt à l'égard de la tenue de la réunion du CCP.II prévue pour l'année 1995 qu'avaient montré les membres de la CITEL, il demandait l'ajournement à 1996 de ladite réunion et que, dans le cas où, à cette occasion, les membres de la CITEL continueraient à montrer aussi peu d'intérêt, la Présidence du CCP.II étudierait sérieusement la possibilité de proposer au COM/CITEL, lors de sa réunion de 1996, que les activités du CCP.II soient transférées au CCP.III.

Le Secrétariat exécutif a distribué, le 18 septembre 1995, le texte de la communication du Président du CCP.II.

5.4 COMITE CONSULTATIF PERMANENT III: RADIOCOMMUNICATIONS, CCP.III

Président: M. Luis Manuel Brown Hernández du Mexique

Vice-Président: M. Joao Carlos Fagundes Albernaz du Brésil

5.4.1 Réunions du CCP.III

Le CCP.II a accompli un programme d'activités énergique, et spécialement en ce qui concerne les tâches confiées au Comité par le COM/CITEL, en réponse au Programme d'action adopté par les Présidents lors de la *Rencontre au sommet des Amériques*.

Le CCP.II a tenu deux réunions, l'une à Portof-Spain (Venezuela), du 13 au 17 mars 1995 (Rapport final CCP.III-142/95) et l'autre à Mexico D.F. (Mexique) du 21 au 25 août 1995 (Rapport final: CCP.III-248/95).

Quatre-vingt-dix personnes en provenance de onze pays membres de la CITEL, douze institutions qui sont membres associés, trois organismes internationaux et deux fonctionnaires du Secrétariat général de l'OEA ont participé à la réunion du Venezuela. (Voir les Appendices B. et C. de ce rapport).

A la réunion du Mexique, ont participé cent dix personnes en provenance de douze pays membres de la CITEL, deux pays ayant le statut d'observateurs permanents auprès de l'OEA, vingt-deux institutions qui sont membres associés, quatre organismes internationaux et trois fonctionnaires du Secrétariat général de l'OEA. (Voir les Appendices B. et C. de ce rapport).

Lors de la réunion du Venezuela dix-sept thèmes ont été traités et le CCP.III est parvenu aux conclusions qui s'expriment dans huit résolutions, sept recommandations et deux décisions, et dont les principales peuvent être résumées comme suit:

- Il a créé un groupe de travail pour l'instauration d'un service par satellites sur orbite terrestre basse et en-dessous de 1 GHz, auquel il a confié un mandat précis, sous la présidence des Etats-Unis. [CCP.III/RES.7 (II-95)].

- Il a institué un groupe de travail chargé d'étudier les services mobiles par satellite au-dessus de 1 GHz. La présidence du groupe a été confiée au Venezuela, et ses membres sont des représentants du Brésil, du Canada, des Etats-Unis, du Guatemala, du Mexique et du Paraguay. [CCP.III/RES.6 (II-95)].

- Il a actualisé le mandat du Groupe de travail sur les réseaux et services utilisant des terminaux à très petite ouverture (VSAT), présidé par le Venezuela. [CCP.III/RES.11 (II-95)].

- Il a recommandé aux administrations membres de la CITEL d'améliorer, dans la mesure du possible, les systèmes de vérification des émissions dans le but d'évaluer l'utilisation des bandes de fréquence attribuées aux différents services. Ceci permettra, par ailleurs, de disposer d'une base de données actualisée en ce qui concerne les attributions qui ont été autorisées. [Recommandation CCP.III/REC.6 (II-95)].

Lors de la réunion de Mexico, le CCP.III a examiné un ordre du jour composé de dix-huit points. Les décisions prises sur ces différentes questions sont résumées ci-dessous:

- Il a révisé le n° 1 du dispositif de la Résolution 112 de l'UIT-R ayant trait à l'étude visant à savoir si les valeurs du Règlement des radiocommunications sont suffisantes, n° 855-A (S5.502). [CCP.III/RES.16 (III-95)].

- Il a institué une procédure temporaire pour la présentation de documents conjoints aux Conférences mondiales de radiocommunications (CMR), [CCP.III/RES.17 (III-95)].

- Il a soumis ses observations sur la mise en marche du service mobile par satellite (SMS) sur les bandes de fréquence de 2 GHz à la considération des pays membres de la CITEL. [CCP.III/RES.18 (III-95)].

- Il a dégagé des points de vue communs en ce qui concerne l'examen de la Résolution 46 qui stipule une série de procédures de coordination provisoires permettant de mettre en marche les systèmes SMS non géostationnaires. [CCP.III/RES.19 (III-95)].

- Les sept pays suivants: Brésil, Canada, Etats-Unis, Guatemala, Mexique, Uruguay et Venezuela ont présenté des informations décrivant les bandes de fréquence qu'ils proposent ou qu'ils sont en train d'étudier pour les SMS non géostationnaires en-dessous de 1 GHz. [Appendice, CCP.III/RES.24 (III-95)].

- Le CCP.III a dégagé les opinions sur lesquelles coïncidaient les participants de la réunion en ce qui concerne les attributions des raccordements de connexion des SMS non géostationnaires, en vue de la CRM-95. [CCP.III/RES.25 (III-95)].

- Il a décidé de demander au COM/CITEL de créer un groupe de travail spécial conjoint pour les questions juridiques des Comités consultatifs permanents I, II et III, co-présidé par les membres respectifs des CCP et qui aurait pour mandat d'identifier, dans la période initiale, les régimes juridiques et les procédures administratives qui seraient à même, à son avis, de faciliter l'adoption des technologies modernes des services de télécommunications. [CCP.III/RES.26 (III/95)].

- Il a formulé des recommandations sur les principes et directives pour une procédure destinée à réattribuer les stations pour service fixe, sur la bande de fréquence des 1850-1990 MHz afin de faire une place aux services de communication personnelle, [CCP.III/RES.8 (III-95)], y compris, dans les cas où les administrations des pays membres de la CITEL seraient actuellement en train de programmer la mise en marche de services de communication personnelle sur les bandes de fréquences mentionnées ci-dessus, l'application de l'attribution des sous-bandes de fréquence figurant dans l'appendice de la recommandation CCP.III/REC.11 (III-95).

L'une des résolutions les plus importantes émanant de la troisième Réunion du CCP.III est celle qui recommande que, aux Amériques, la bande de fréquence des 1850-1990 MHz soit réservée pour le fonctionnement des systèmes de communication personnelle. [CCP.III/REC.12 (III-95)].

Outre les questions qui ont été traitées à Mexico, le CCP.III a organisé un séminaire sur les Services par satellites mobiles (SSM) où ont été présentés les systèmes les plus modernes en ce qui concerne cette technologie ainsi que les aspects de réglementation ayant à voir avec l'instauration des services par satellites mobiles. Le succès remporté par ce séminaire a été tel qu'un deuxième a été prévu en 1996, lequel inclura le thème des nouveaux services de radiodiffusion et les services liés à la radiodiffusion.

5.4.2 Réunions des groupes de travail

a. Groupe de travail chargé de la préparation de la CITEL en vue de sa participation à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-95)

Président: M. Luis Manuel Brown Hernández du Mexique
Vice-Présidente: Mme Cecily Holiday des Etats-Unis

Le Groupe de travail chargé de la préparation de la CITEL en vue de sa participation à la Conférence mondiale des radiocommunications de 1995 (CMR-95) a réalisé un travail considérable. Il a tenu deux réunions: l'une, du 26 au 29 juin 1995, à Brasilia (Brésil) et la seconde, du 21 au 25 août 1995, à Mexico, D.F. (Mexique).

Soixante-deux participants en provenance de onze pays membres de la CITEL, six institutions qui sont membres associés, cinq organisations internationales et trois fonctionnaires du Secrétariat général de l'OEA étaient présents à la réunion de Brasilia. (Voir les Appendices B. et C. de ce rapport). (Rapport final: PCC.III-167/95).

Cent dix participants en provenance de douze pays membres de la CITEL, deux pays ayant le statut d'observateurs permanents auprès de l'OEA, vingt-deux institutions qui sont membres associés, quatre organisations internationales et trois fonctionnaires du Secrétariat général de l'OEA ont assisté à la réunion de Mexico. (Rapport final: PCC.III-228/95).

A Brasilia, les travaux du Groupe se sont fondés sur dix-neuf contributions des pays membres qui contenaient les propositions de ceux-ci en vue de la CMR-95. Les thèmes suivants ont été, entre autres, analysés: (i) rapport du Groupe bénévole d'experts de l'UIT; (ii) restrictions au service mobile par satellite au-dessous de 1 GHz et entre 1 et 3 GHz; (iii) raccordements de connexion du SMS; (iv) nouveaux éléments de réglementation; (v) planification des futures conférences mondiales de radiocommunications, et (vi) structure de la CMR-95. Le résultat de ses travaux figure dans le Rapport final, et l'on demande aux pays membres de les soumettre à un examen minutieux et de transmettre leurs commentaires à ce sujet.

A Mexico, les participants ont révisé le Rapport de Brasilia et ont effectué les changements nécessaires afin de le rendre conforme à l'analyse préalable faite par les pays membres. Le résultat des travaux du Groupe figure dans le Rapport final (CCP.III/228/95), et les administrations sont priées de réviser soigneusement les opinions exprimées dans ledit rapport. Le Secrétariat exécutif a distribué le rapport le 8 août 1995.

b. Groupe de travail pour l'harmonisation de l'utilisation du spectre radioélectrique

Au cours de la troisième Réunion du CCP.III à Mexico, le Groupe de travail pour l'harmonisation de l'utilisation du spectre radioélectrique a tenu ses séances de travail, lesquelles sont énumérées dans le Rapport final de celui-ci (CCP.III-231/95) et il a conclu que le Secrétariat exécutif devait regrouper et traiter les informations sur l'utilisation du spectre radioélectrique, et qu'il fallait commencer par recueillir les

informations sur la frange de 960 à 2500 MHz dans trois domaines différents: (i) attributions; (ii) utilisation; et (iii) plans futurs. La banque de données sera sous la surveillance du Secrétariat exécutif de la CITEL.

La CITEL, avec l'appui du Secrétariat exécutif, travaillait déjà depuis un certain temps sur une base de données informatisée pour compiler l'attribution et l'utilisation du spectre de radiofréquences aux Amériques, dans l'intention de faciliter la coopération et la programmation et de maximiser l'utilisation efficace du spectre de fréquences radioélectriques dans la région des Amériques. La *Rencontre au sommet des Amériques* a conféré à cette mission de la CITEL une certaine priorité, lorsqu'elle a demandé à cette institution d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de travail incluant la coordination avec les organisations de télécommunications sous-régionales et de déployer des efforts dans le domaine de l'utilisation en toute compatibilité du spectre radioélectrique.

La réponse qu'a donnée la CITEL au mandat précédent, c'est le logiciel qui a été élaboré afin de mettre en marche le système de base de données et l'utilisation du spectre radioélectrique proposée au cours de la réunion du CCP.III à Mexico.

Ce programme a été distribué aux membres de la CITEL et il est à leur disposition. Il est décrit dans le document intitulé "Base de données régionale pour l'attribution et l'utilisation du spectre de fréquences radioélectriques", élaboré par M. Walter A. Pappas et distribué, le 3 octobre, par le Secrétariat exécutif.

6. ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CITEL

6.1 Activités du Service administratif du Secrétariat exécutif

Le Service administratif du Secrétariat exécutif de la CITEL a eu la responsabilité de préparer, planifier et convoquer toutes les réunions du COM/CITEL, les CCP, les groupes de travail et les groupes de travail spéciaux de la CITEL ainsi que d'élaborer les projets d'ordre du jour et les calendriers de ces réunions dans les langues de travail de la CITEL. Par ailleurs, il a élaboré des documents pour chacune de ces réunions et pour les différents organes de la CITEL.

Entre les réunions, le Service administratif du Secrétariat exécutif a envoyé des documents et des rapports et il a répondu aux lettres et demandes en provenance des pays membres, des observateurs permanents auprès de l'OEA, des membres associés, des organisations et organismes internationaux et régionaux et des personnes ou institutions s'intéressant aux activités de la CITEL. La documentation officielle de la CITEL a été préparée en anglais et en espagnol et elle a été envoyée aux pays membres, aux membres associés, aux organisations et organismes.

Le Service administratif du Secrétariat exécutif a coordonné avec les pays qui ont accueilli les réunions et avec les présidents concernés les divers détails de l'organisation des réunions et la préparation d'une infrastructure susceptible de garantir le succès de ladite réunion. Pendant les réunions, il a collaboré étroitement avec le personnel administratif à l'élaboration, la préparation, l'impression et la distribution des documents produits pendant la réunion, ainsi qu'avec les délégués à l'élaboration de projets de résolution, de recommandation et de rapports.

Conformément aux dispositions de la CITEL, le Secrétariat ventile les résultats des réunions des organes de la CITEL en quatre documents séparés: (i) le rapport final, qui contient l'ordre du jour de la réunion et les résolutions, recommandations et décisions; (ii) le procès-verbal résumé des séances plénières; (iii) la liste des documents de la réunion, et (iv) la liste des participants.

Le Secrétaire exécutif a conseillé les présidents pendant les réunions au sujet des procédures de la CITEL ainsi que de l'application et l'interprétation des documents juridiques de l'OEA.

Le Service administratif a fourni les services de secrétariat pour les réunions qui se sont tenues au siège de l'OEA à Washington, D.C. et il a coordonné les autres services, tels que ceux de traduction, d'interprétation, de reproduction et de distribution des documents.

Il a fait en sorte que les nécessités d'information des pays membres, des observateurs permanents auprès de l'OEA, des membres associés, des organisations et organismes internationaux et régionaux soient satisfaites ainsi que celles des personnes ou institutions s'intéressant aux activités de la CITEL en publiant et en distribuant le *Boletín de la CITEL*, immédiatement après qu'ait eu lieu une réunion des organes de la CITEL.

Le Service administratif du Secrétariat exécutif a préparé des rapports sur les activités de la CITEL pour le Secrétariat général de l'OEA et il s'est occupé des démarches administratives au sein du Secrétariat général de l'OEA découlant des différents mandats qu'il a reçus des organes de la CITEL ainsi que de la coordination des bourses OEA/CITEL et de la sélection des boursiers, de concert avec le Département des bourses de l'OEA.

Il a exercé un contrôle rigoureux sur les dépenses, appliquant à chaque fois, les Normes administratives de l'OEA.

Le Secrétariat exécutif a préparé, afin de la soumettre au COM/CITEL, une version préliminaire du projet de Plan stratégique pour les activités de la CITEL qui seront mises en oeuvre au cours de la période 1995-1999.

Le Secrétariat exécutif a élaboré, à la demande du Président du Comité spécial de gestion des réunions au sommet interaméricaines du Conseil permanent de l'OEA, un rapport sur les activités de la CITEL ayant trait au suivi du Programme d'action de la *Rencontre au sommet des Amériques*.

Il a envoyé des notes d'information et il a répondu aux demandes des membres associés de la CITEL.

Il a tenu à jour la comptabilité concernant les cotisations des soixante-dix-huit membres associés et il s'est occupé de leur recouvrement.

Il a préparé la documentation préliminaire afin de faire connaître l'existence de trois postes vacants au sein du Secrétariat exécutif, classés respectivement dans les catégories P5, P4 et P1. Cette activité en est actuellement au stade de la sélection.

Le Secrétaire exécutif a surveillé de près les activités et travaux menés à bien par les fonctionnaires du Service administratif, en conformité totale avec les Normes administratives de l'OEA, et il a eu de nombreux entretiens avec les différents fonctionnaires de l'OEA pour coordonner les affaires de la CITEL et la gestion du bureau et s'acquitter des formalités administratives qui découlent de ces dernières.

6.2 Missions du Secrétariat exécutif

Conformément aux Normes de l'OEA, aux mandats de l'Assemblée générale et de la CITEL, le Secrétaire exécutif est parti en mission afin de promouvoir l'image publique de la CITEL, de faire connaître l'importance des activités et des buts de la CITEL aux gouvernements, aux membres associés, aux organisations internationales, aux opérateurs et aux fournisseurs de technologie des télécommunications. Dans certains cas, les institutions organisatrices de réunions sur les télécommunications, ont couvert les frais de voyage du Secrétaire exécutif.

Un résumé de ces missions est présenté ci-dessous:

Conformément à la Résolution COM/CITEL RES.10 (II-94), une réunion de coordination entre le Comité de coordination du COM/CITEL et des fonctionnaires de l'UIT s'est tenue à Genève (Suisse), les 20 et 21 mars 1995. Le Secrétaire exécutif a assisté à cette réunion. On trouvera de plus amples informations sur cette réunion au numéral 8 du présent Rapport, intitulé: Relations de coordination avec les organisations et organismes internationaux et régionaux.

Du 27 au 31 mars 1995 s'est tenue à Santiago (Chili) le deuxième Sommet latino-américain des télécommunications, avec la participation de onze pays. Il était organisé par le Département du Commerce des Etats-Unis. Au cours de cette réunion, le Secrétaire exécutif de la CITEL a fait un exposé sur la nouvelle structure de l'institution et sur ses activités, recentrées à la suite du Programme d'action émanant de la *Rencontre au sommet des Amériques*.

Le Secrétaire exécutif de la CITEL a participé les 17 et 18 avril 1995 à la troisième réunion générale entre représentants de l'Organisation des Nations Unies et de l'OEA. Cette réunion s'est tenue au siège de l'ONU à New York (Etats-Unis). Outre les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OEA, cinquante-cinq fonctionnaires ont participé à cette rencontre. Le Groupe de travail sur les réseaux d'information et l'échange des connaissances, aux lettres (d) et (e), recommande d'entretenir des liens de collaboration très étroits aussi bien pour la préparation des conférences mondiales et régionales de télécommunications que pour l'élaboration du *Livre bleu* sur les politiques de télécommunications pour les Amériques ou pour la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement mondial des télécommunications de la Conférence mondiale de Buenos Aires (Argentine), en mars 1994.

Le 11 mai 1995, a eu lieu au siège de l'OEA, à Washington, une table ronde avec de hauts fonctionnaires des télécommunications du gouvernement brésilien. Vingt-cinq fonctionnaires brésiliens et le Secrétaire exécutif de la CITEL y ont participé. Celui-ci a fait un exposé sur les instruments qui ont été adressés à la CITEL par la *Rencontre au sommet des Amériques* et l'Assemblée générale de l'OEA et il a présenté en détail les activités que la CITEL et ses organes sont en train d'exécuter conformément auxdits mandats.

Du 25 au 28 juillet 1995, le Secrétaire exécutif a représenté la CITEL au séminaire-atelier sur les politiques de télécommunications qui s'est tenu à Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Du 25 au 29 septembre 1995, a eu lieu, dans la ville de Niagara Falls (Canada) la XII^e Assemblée générale de l'Union internationale de radioamateurs. Le Secrétaire exécutif y a assisté. Au cours de cette Assemblée, les délégués ont examiné soigneusement les conséquences de la nouvelle réorganisation de l'UIT et l'impact qu'elle aura sur le service des radioamateurs.

Le 5 octobre 1995, le Secrétaire exécutif a pris part aux séances de la table ronde sur la Rencontre au sommet des stratégies du Forum 95, organisé par l'UIT à Genève (Suisse), et plus particulièrement à la onzième séance: *Evolving Structures- Regulating for Growth, Managing for Change*.

Du 22 au 25 octobre 1995, M. William M. Moran, expert principal en télécommunications du Secrétariat exécutif, a participé, en représentation du Secrétaire exécutif de la CITEL, en tant qu'intervenant au Séminaire d'automne, "*Spanning the Pacific: Satellite Technology and Services Under Development*" du Conseil de télécommunications du Pacifique (PTC), à Palo Alto (Etats-Unis).

Du 6 au 9 novembre 1995, Telecomunicaciones del Paraná, S.A. et l'Association brésilienne de l'industrie électrique et électronique ont organisé, avec le concours du Ministère brésilien des communications et les Télécommunications du Brésil, le troisième Séminaire international des nouvelles technologies et services de télécommunications, qui s'est tenu à Foz de Iguazú (Brésil). La CITEL a apporté son soutien institutionnel à cette manifestation et le Secrétaire exécutif y a fait un exposé sur les activités de la CITEL, ainsi que sur les buts et objectifs de cette institution.

Les 29 et 30 novembre s'est tenue à Sao Paulo (Brésil) une Conférence sur les télécommunications à laquelle ont participé des entreprises et des organisations internationales et brésiliennes. Au cours de la conférence, le Secrétaire exécutif a fait un exposé sur les activités et les plans à court terme de la CITEL, à la lumière du développement des télécommunications au cours des dix années à venir.

7. ACTIVITES DE FORMATION ORGANISEES SOUS LES AUSPICES DE L'OEA ET DE LA CITEL EN 1995

Les activités de la CITEL en matière de formation se sont déroulées dans le cadre du Programme de bourses, financées avec les fonds alloués par l'Assemblée générale et augmentés par le Secrétariat général.

Pour le financement des bourses en télécommunications OEA/CITEL pendant l'année 1995, on a disposé d'environ US\$ 109.500,00. Sur ce montant, US\$ 66.700,00 ont été alloués par l'Assemblée générale de l'OEA, par l'intermédiaire du Département des bourses de l'Organisation et US\$ 42.800,00 provenaient du fonds de fonctionnement de la CITEL.

Les fonds OEA/CITEL ont été utilisés pour payer les billets d'avion (aller-retour) entre le lieu de résidence du boursier et l'endroit où avait lieu le cours, les frais d'inscription au stage de formation (y compris le matériel d'enseignement), les frais de logement et d'alimentation ainsi que les déplacements locaux.

Le Secrétariat exécutif de la CITEL, en commun accord avec la Présidence de la COM/CITEL et les centres de formation au Brésil, au Mexique, au Paraguay et au Suriname, a octroyé des bourses pour les cours qui sont cités ci-dessous:

Au Brésil:

Le Secrétariat exécutif de la CITEL et le Centre régional de formation en télécommunications - Unité Brésil, ont offert quatorze bourses de stage pour le cours: "GIRS - Gestion intégrée des réseaux et des services", au Centre de formation de la TELESC-Télécommunications, à Florianopolis (Santa Catarina, Brésil). Ce cours, qui a été fait en espagnol, a eu lieu du 20 au 24 novembre 1995.

Les quatorze stagiaires appartenaient aux administrations des pays suivants:

Argentine (2), Bolivie, Chili, Colombie (2), Costa Rica (2), Equateur, Honduras, Panama, Pérou, République Dominicaine et Uruguay.

Au Mexique

Du 27 novembre au 1^{er} décembre, a eu lieu à Mexico un cours sur les "Communications sans fil et services de communications personnelles" à l'Institut mexicain de communications.

L'OEA/CITEL ont couvert les frais de huit boursiers en provenance des administrations des pays suivants:

Bolivie, Chili, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Panama, Paraguay et Venezuela.

Au Mexique

Du 11 au 15 décembre 1995, a eu lieu à Mexico, le cours sur la Gestion du spectre radioélectrique, au Centre régional de formation et de recherche sur les ressources humaines travaillant dans les sciences et technologies de l'information (CReCITI-Unité Mexique, de l'Institut mexicain de communications. La CITEL a accordé neuf bourses de stage à des fonctionnaires en provenance des administrations des pays suivants:

Brésil (2), Costa Rica, Guatemala, Honduras, Panama, Paraguay, Pérou et République Dominicaine.

Au Paraguay

Dans l'île de Bogado (Luque), s'est déroulé, du 16 au 27 octobre, un cours sur les "Centrales numériques, fonctionnement et maintenance en télécommunications". Le cours a été donné à l'Institut paraguayen de télécommunications.

L'OEA/CITEL ont accordé dix bourses à des fonctionnaires en provenance des administrations des pays suivants:

Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Equateur, Mexique, Nicaragua, Uruguay et République Dominicaine.

Au Suriname

Au Centre gouvernemental de formation, recherche et développement de Paramaribo, s'est déroulé, en anglais, du 6 au 18 novembre le cours: "Microtraitement". L'OEA/CITEL ont financé le stage de huit boursiers, y compris les billets d'avion et les frais de séjour pendant toute la durée du cours. Les huit boursiers sélectionnés par leurs administrations de télécommunications respectives étaient originaires des pays suivants:

Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Trinité-et-Tobago.

8. RELATIONS DE COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX

Pendant l'année 1995, les relations entre la CITEL et les organisations et organismes internationaux et régionaux se sont accrues. Et des conversations sont actuellement en cours afin de stimuler et d'accroître encore davantage les relations de travail et de coopération avec ces institutions. Il existe un Accord administratif entre les Secrétariats généraux de l'OEA et de l'UIT (OEA/Ser.D/V-4-69).

8.1 UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)

8.1.1 Réunion de coordination à Genève (Suisse)

Conformément à la résolution COM/CITEL RES.10 (II-94), une réunion de coordination des activités de la CITEL avec l'UIT s'est déroulée à Genève (Suisse), les 20 et 21 mars 1995. Pour la CITEL, y ont participé le Comité de coordination de cette dernière, composé de son Président, M. Juan de la Cruz Silveira Zavala, M. José Miguel Paz Izaguirre, en représentation du Président du CCPI, M. Bruce A. Gracie, en représentation du Président du CCP.II et M. Roberto Blois, Secrétaire exécutif de la CITEL. Pour l'UIT, y ont participé MM. Pekka Tarjanne, Secrétaire général, Don McLean et Karim Boussaid de l'Unité de planification stratégique, Robert Jones, Directeur du Bureau de Radiocommunications, Klaus Olms et Fabio Leite, MM. Theodor Irmer, Directeur du Bureau de Normalisation, Max Betancourt et F. Bigi, MM. Doménico Stagliano et Christian Blanquart et Melle Doreen Bogdan du BDT.

Le Secrétaire général de l'UIT a exprimé que les situations d'inégalité qui caractérisent les différentes parties du monde empêchent l'adoption de mécanismes mondiaux qui contribueraient au développement des télécommunications à l'échelon mondial. C'est pourquoi, l'UIT se trouve dans l'obligation de coordonner ses activités avec chacune des antennes régionales afin de respecter les priorités fixées par le Programme d'action de la Conférence mondiale sur le développement de Buenos Aires de 1994 et elle a invité la CITEL à travailler en étroite collaboration avec elle-même dans les domaines suivants:

- Privatisation, libéralisation et déréglementation
- Etablissement d'une ligne de conduite précise quant à la présence régionale de l'UIT
 - Etude des droits et obligations des membres de l'UIT, basée en partie, sur l'expérience des membres associés de la CITEL
 - Possibilité de coordonner la TELECOM des Amériques à Rio de Janeiro en 1996 et la Réunion des hauts fonctionnaires des télécommunications, afin de stimuler la mise en marche du Programme d'action de la *Rencontre au sommet des Amériques*.

8.1.2 Réunion de coordination à Brasilia, Livre bleu

Dans un effort conjoint, l'UIT et la CITEL se trouvent dans l'obligation de pouvoir disposer d'une version révisée du *Livre bleu* sur les Politiques de télécommunications pour les Amériques. C'est dans ce but que l'UIT a formé un Groupe de travail composé du Brésil, le Costa Rica, l'Equateur, l'Uruguay et de représentants de l'UIT et du Secrétariat exécutif de la CITEL. Ce Groupe s'est réuni à Brasilia (Brésil), les 29 et 30 mai 1995, afin de réviser le travail que deux consultants engagés par l'UIT ont réalisé jusqu'à présent sur le thème mentionné ici. Les consultants ont pris note des observations émanant du Groupe et une nouvelle version sera soumise au COM/CITEL pour examen, après qu'elle aura été révisée par ledit Groupe pendant la semaine avant la tenue de la troisième Réunion du COM/CITEL.

8.2 INSTITUT NATIONAL DE TELECOMMUNICATIONS, S.A. (INTEL S.A.)

Du 30 octobre au 1^{er} novembre s'est tenu dans la ville de Panama le premier Forum international de réglementation des télécommunications, organisé par INTEL S.A. Le Secrétaire exécutif de la CITEL avait été invité à cette rencontre. Il a chargé Mme Rosa Maritza Salina Zelaya, Vice-Ministre des Communications et des Transports du Honduras et Présidente du CCP.I de la CITEL de le représenter. Mme Salinas a été la modératrice pour le thème: Origine et tendance régulatrice des télécommunications. Des représentants des gouvernements, du secteur privé, des industriels et d'organismes internationaux ont pris part à cette manifestation.

8.3 AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

La CITEL a mis en oeuvre diverses activités en étroite collaboration avec l'Association hispano-américaine des centres de recherche et des entreprises de télécommunications (AHCJET) et avec l'Association des entreprises de télécommunications de l'Accord sous-régional andin (ASETA). Il existe une Convention administrative entre le Secrétariat exécutif de l'OEA et l'ASETA.

Des démarches sont actuellement en cours afin que des conventions de coopération soient signées entre la CITEL, l'AHCJET et INMARSAT.

La CITEL a organisé des séminaires avec l'Union des télécommunications de la Caraïbe (CTU) et elle a accordé son soutien à des séminaires et des réunions organisés par celle-ci. Par ailleurs, les deux institutions ont coordonné la mise en oeuvre de diverses activités conjointes.

Ont également pris part aux activités de la CITEL, l'Union internationale des radioamateurs, Région 2 (IARU 2) et la Ligue américaine de radio (ARRL).

La Commission technique régionale des télécommunications d'Amérique centrale (COMTELCA) a également participé aux réunions de la CITEL.

9. CONVENTIONS INTERNATIONALES

A ce jour, le Secrétariat général de l'OEA tient à la disposition des pays membres pour signature et adhésion deux conventions:

- i. La *Convention de Lima*
- ii. La Convention interaméricaine portant sur la licence internationale des radioamateurs (IARP)

La *Convention de Lima* a été approuvée par la V^{ème} Conférence interaméricaine des télécommunications en 1987, par la Résolution CITEL/RES.130 (V-87) et elle a été amendée afin de permettre et de faciliter la totale participation des Etats Membres de la CITEL, par la Résolution CITEL/RES.141 (I/E-88) de la première Réunion extraordinaire de la CITEL en 1988. Cette Convention permet la mise en application temporaire des activités propres au service des amateurs aux citoyens d'un Etat signataire sur le territoire d'un autre Etat signataire.

La Convention interaméricaine portant sur la licence internationale des radioamateurs (IARP) a été adoptée par la deuxième Réunion du Comité directeur permanent de la CITEL, en décembre 1994 [Résolution COM/CITEL.RES.5 (II-94)] et par l'Assemblée générale de l'OEA lors de la huitième séance plénière, qui s'est tenue le 8 juin 1995. [Résolution AG/RES.1316 (XXV-0/95)]. Cette Convention permet à des personnes possédant une licence IARP délivrée par un autre Etat signataire d'opérer temporairement des stations d'amateurs sous son autorité, sans qu'un examen supplémentaire soit nécessaire. Les Etats signataires ne peuvent délivrer de licences permettant d'opérer dans d'autres Etats signataires qu'à leurs citoyens. Les Etats-Unis et l'Uruguay ont signé cette Convention au cours de l'Assemblée générale de l'OEA où elle a été adoptée.

10. BUDGET ET DEPENSES DE LA CITEL
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1995 Sommes allouées	1995 Dépenses	1996 Sommes allouées	1997 Sommes allouées
Matériel de bureau				
Déplacements	8,0	28,3 ^a	5,0	5,0
Réunions	40,6	42,6	61,0	61,0
Traductions	106,3	82,3 ^b	277,8	277,8
Communications	9,9	5,6	9,8	9,8
Bourses	24,4	30,7 ^c	30,4	30,4
Personnel	0,0	50,0 ^d	Note ^e	-
	324,9	324,9	373,7	373,7
TOTAL	514,1	564,1	757,7	757,7

^aReflète l'augmentation du personnel et les nouveaux bureaux

^bLes réunions du CCP.II et du Groupe de travail pour les questions juridiques ont été annulées

^cEn raison de la croissance de la CITEL et du nombre de membres associés, les frais de photocopie, téléphone, télécopie et poste ont augmenté

^dLe bureau du Secrétaire général de l'OEA, une fois achevée la révision de la programmation de l'Organisation, a décidé d'allouer à la CITEL une enveloppe complémentaire de US\$ 50.000,00 qui a été utilisée pour le financement de bourses

^eL'enveloppe destinée aux bourses OEA/CITEL (US\$200.000,00) est inscrite au budget général des bourses de l'OEA

**11. LISTE DES REUNIONS DES ORGANES DE LA CITEL EN 1995
ET IDENTIFICATION DE LEURS RAPPORTS FINALS**

II Réunion du Comité directeur permanent de la CITEL

12-16 décembre 1994, Montevideo (Uruguay)

Rapport final de la réunion: COM/CITEL-78/94

III Réunion du Groupe de travail spécial pour les questions juridiques

25-26 avril 1995, Washington D.C (Etats-Unis)

Rapport final de la réunion: WGLEG-28/95

IRéunion du Groupe de travail chargé de la préparation de la CITEL en vue de sa participation à la CMR-95

26-29 juin 1995, Brasilia (Brésil)

Rapport final de la réunion: CCP.III-167/95

II Réunion du Comité consultatif permanent III: Radiocommunications

13-17 mars 1995, Porlamar (Venezuela)

Rapport final de la réunion: CCP.III-142/95

II Réunion du Comité consultatif permanent I: Services publics de télécommunications

20-24 février 1995, Tegucigalpa (Honduras)

Rapport final de la réunion: CCP.I-110/95

IIIRéunion du Comité consultatif permanent III: Radiocommunications

21-25 août 1995, Mexico (Mexique)

Rapport final de la réunion: CCP.III-248/95

IIIRéunion du Groupe de travail chargé de la préparation de la CITEL en vue de sa participation à la CMR-95

21-25 août 1995, Mexico D.F. (Mexique)

Rapport final de la réunion: CCP.I-228/95

IIIRéunion du Groupe de travail pour la coordination de la normalisation

31 août au 1^{er} septembre 1995, Washington D.C. (Etats-Unis)

Rapport final de la réunion: CCP.I-173/95

IIIRéunion du Comité consultatif permanent I: Services publics de télécommunications

5-8 septembre 1995, Washington D.C. (Etats-Unis)

Rapport final de la réunion: CCP.I-168/95

12. PUBLICATIONS DE LA CITEL

La documentation suivante (en plus des rapports finals des réunions et des rapports complémentaires) a été préparée spécialement par la CITEL et distribuée par le Secrétariat exécutif aux Etats Membres, aux membres associés, aux organisations et organismes s'intéressant aux activités de la CITEL:

- *Edition 1995: Résolutions, recommandations et décisions de la CITEL
- *Rapport annuel de la CITEL, 1995 (COM/CITEL-97/95)
- * Plan stratégique de la CITEL: 1995-1999
- *Convention interaméricaine portant sur la licence internationale de radioamateur (IARP)
- *Rapport de la CITEL "Suivi des activités de la *Rencontre au sommet des Amériques*". (COM/CITEL-83/95)
- *La Commission interaméricaine des télécommunications: ses origines, réunions et réalisations. (COM/CITEL-104/95)
- * Signalisation par canal commun n° 7
- * *Livre bleu*, édition révisée, 1995
- *Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de terminaux à ouverture très petite (VSAT) aux Amériques. Programme de travail. (doc. CCP.III-104/95 rév.2)
- *Publication sur la CITEL, avril 1995
- *Publication sur les groupes de travail et groupes de travail spéciaux de la CITEL
- *"Status of MSS Non-Geostationary Satellite Orbit Under 1 GHz (Little Leo) Systems in Region 2". (PCC.III-174/95 rév.1)
- *Base de données et utilisation du spectre de fréquences radioélectriques, août 1995
- *Manuel /93 de télécommunications rurales et couches sociales à faibles revenus (Région Amériques). Comité consultatif permanent I: Services publics de télécommunications. Publication CITEL-BDT/UIT

13. APPENDICES

A. MEMBRES ASSOCIES

